



Conseil économique et social

Distr. : Générale
21 mars 2011

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-septième session

Bangkok, 19-25 mai 2011

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire
de la Commission, y compris les activités des institutions
régionales de la CESAP**

Bilan des progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document résume les progrès faits dans l'application des résolutions de la Commission sur lesquelles le secrétariat est tenu de faire rapport à la Commission à sa soixante-septième session.

La Commission voudra peut-être examiner les progrès accomplis, exprimer des observations et donner des orientations au secrétariat pour l'application effective des résolutions.

Table des matières

	Page
I. Politique macro-économique, réduction de la pauvreté et développement inclusif	2
Résolution 66/3 : Application du Document final de Dhaka sur le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés	2
II. Environnement et développement	12
Résolution 64/3 : Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique	12
III. Réduction des risques de catastrophe	15
Résolution 66/8 : Examen de la proposition d'établir le Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace en République islamique d'Iran.....	15
IV. Statistique	16
A. Résolution 62/10 : Renforcer les capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique.....	16
B. Résolution 65/2 : Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique .	20
V. Questions relatives à la gestion.....	22
A. Résolution 64/1 : Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission	22
B. Résolution 66/15 : Renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission	23

I. Politique macro-économique, réduction de la pauvreté et le développement inclusif

Résolution 66/3

Application du Document final de Dhaka sur le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

1. Dans la résolution 66/3, la Commission a prié la Secrétaire exécutive :

a) D'aider les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique à transmettre le Document final de Dhaka¹ en tant que contribution régionale de l'Asie et du Pacifique à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra à Istanbul (Turquie) en 2011 ;

b) De continuer à aider, en coopération avec d'autres organismes internationaux, eu égard à leurs mandats respectifs, les pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique à mettre en œuvre les recommandations du Document final de Dhaka et à développer leurs capacités de prendre des mesures de politique appropriées pour atténuer l'impact de la crise économique, rétablir la

¹ E/ESCAP/66/6.

croissance et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les recommandations susceptibles d'être adoptées dans le cadre d'un nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 ;

c) De soumettre à la Commission à sa soixante-septième session un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution.

2. Progrès accomplis

2. Depuis l'adoption de la résolution, le secrétariat a concentré son attention sur les grands sujets mis en évidence dans le document sur les Résultats de Dhaka. Les progrès décrits ci-dessous dans les domaines correspondants s'inscrivent dans le programme de travail plus vaste exécuté par le secrétariat avec les pays les moins avancés.

a) Principales activités au titre de l'alinéa a) du paragraphe 2

3. Le secrétariat a communiqué le Document sur les Résultats de Dhaka au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour qu'il soit soumis, en tant que contribution de la région, à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, devant se tenir à Istanbul (Turquie) du 9 au 13 mai 2011.

4. Le secrétariat est en contact avec le Bureau du Haut-Représentant au sujet des préparatifs de la Conférence, notamment la réunion d'une table ronde sur le Document sur les Résultats de Dhaka. La table ronde rassemblerait des chefs d'État et de Gouvernement, des ministres, des personnalités éminentes, des décideurs de haut niveau et d'autres parties prenantes des pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique et d'autres pays. La table ronde a notamment pour objectif de veiller à ce que les préoccupations et les priorités des pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique soient traitées comme il convient quand la Conférence commencera ses délibérations.

b) Principales activités au titre de l'alinéa b) du paragraphe 2

5. En réponse aux demandes énoncées à l'alinéa b) du paragraphe 2, le secrétariat a entrepris les activités décrites ci-après.

i) Réagir aux problèmes de la crise financière et d'une réforme de l'architecture financière internationale dans un sens favorable au développement

6. Conjointement avec le Ministère de l'économie et des finances du Cambodge, la CESAP a organisé un atelier de haut niveau sur le thème : « Renforcer les mesures prises face à la crise financière mondiale en Asie et dans le Pacifique : le rôle des politiques macro-économiques », tenu du 22 au 24 juin 2010. L'atelier a porté spécialement sur les problèmes de politique monétaire et budgétaire et les problèmes de la balance des paiements, ainsi que sur le renforcement de la compétitivité. Il a réuni des hauts fonctionnaires cambodgiens et des décideurs des pays suivants : Inde, République de Corée, Thaïlande et Viet Nam. Il a permis aux participants de s'informer sur les expériences des pays voisins et d'identifier les meilleures pratiques et les domaines de coopération

future. Des experts de la CESAP et des institutions partenaires, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Banque asiatique de développement (BAsD), du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale ont participé également à l'atelier.

7. Pour aider les pays en développement non membres du G20 à s'exprimer d'une voix unie au sujet de l'ordre du jour du Sommet du G20 à Séoul, le secrétariat a organisé une consultation de haut niveau, qui a eu lieu à Bangkok les 25 et 26 octobre 2010 et réuni des responsables de haut niveau venus de 26 pays d'Asie et du Pacifique. Le document final adopté à cette réunion a été communiqué à la présidence du G20. Les participants ont rappelé que tous les pays, grands et petits, riches et pauvres, avaient un rôle à jouer pour soutenir la croissance mondiale et que les avantages créés par la croissance devaient être partagés largement. Ils ont aussi relevé que les décisions prises par le G20 ayant des conséquences pour tous les pays, il était important que le Groupe soit soucieux d'inclusion et de transparence. Le secrétariat de la CESAP espère institutionnaliser ce processus.

ii) Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement

8. Au sujet des progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, la CESAP a organisé un dialogue de partenariat régional sur l'établissement et l'application de stratégies nationales de développement fondées sur les Objectifs dans les pays d'Asie et du Pacifique. La réunion, qui s'est tenue à Phnom Penh du 13 au 15 décembre 2010, a été organisée en collaboration avec le Gouvernement cambodgien, le PNUD et la BAsD dans le cadre des Résultats du Sommet mondial de 2005² à l'occasion duquel les États membres ont été engagés à incorporer les Objectifs dans leurs stratégies nationales de développement. La réunion, qui a rassemblé des participants du Bangladesh, du Cambodge, du Myanmar et du Népal, a eu pour principal objet de contribuer au renforcement des capacités à l'intention des décideurs de haut niveau des pays ayant des besoins spéciaux pour établir et pour appliquer des stratégies nationales de développement fondées sur les Objectifs et pour améliorer les mécanismes de fourniture de services de base en vue d'atteindre les Objectifs à l'échéance de 2015.

9. Le secrétariat a aussi organisé une manifestation parallèle de haut niveau à New York en septembre 2010 pour lancer le rapport conjoint CESAP/BAsD/PNUD sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, intitulé *Paths to 2015: MDG Priorities in Asia and the Pacific-Asia-Pacific MDG Report 2010/2011*.³ Les trois organismes partenaires ont mis en relief les principales constatations du rapport et présenté un cadre pour l'action future reposant sur sept éléments moteurs capables d'entraîner le mécanisme de réalisation des objectifs en Asie et dans le Pacifique. La manifestation parallèle a comporté un groupe de discussion de haut niveau auquel ont participé le Premier ministre de Vanuatu, le Ministre des finances du Bangladesh, le Ministre d'État pour la planification nationale du développement et le Directeur général de l'Administration nationale du développement économique des Philippines. La réunion a révélé clairement que, si de nombreux pays de la région obtenaient de bons résultats suivant plusieurs indicateurs, aucun n'était à jour dans sa progression vers la réalisation de l'ensemble des Objectifs. Elle a aussi mis en

² Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente E.10. II.F.20.

lumière un certain nombre de contraintes majeures qui entravaient la réalisation des Objectifs dans la région et insisté sur l'importance d'un renforcement de la coopération régionale et Sud-Sud pour accélérer le progrès en direction des Objectifs.

10. Au titre de la phase 3 du programme tripartite CESAP/BAsD/PNUD pour soutenir la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique, la CESAP exécute un projet visant à renforcer les capacités nationales d'utiliser efficacement les données statistiques pour l'analyse de politique générale et pour la communication, moyennant la mise en commun des bonnes pratiques. Une réunion consultative de haut niveau, tenue à Bangkok les 13 et 14 décembre 2010, a produit des recommandations concrètes pour établir un cadre permettant d'identifier et de documenter les bonnes pratiques en matière d'utilisation des données statistiques pour l'analyse de politique générale et pour la communication concernant la réalisation des Objectifs. La réunion a également défini une stratégie applicable au partage des bonnes pratiques. Les participants venant des États membres en développement, dont l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, les Maldives, le Népal, Tuvalu et Vanuatu, et les partenaires du développement se sont aussi mis d'accord sur un plan pur l'application pilote de ce cadre au premier semestre de 2011.

iii) Développement social

11. Les capacités en matière de développement social des fonctionnaires publics de plusieurs pays les moins avancés ont été renforcées par le moyen d'initiatives organisées au titre du programme de la CESAP pour l'égalité des sexes. Des représentants du Bangladesh, de Timor-Leste et des Îles Salomon ont participé à un atelier sur les questions concernant le rassemblement et l'utilisation des statistiques sur la violence à l'égard des femmes. Cet atelier, tenu à Bangkok les 20 et 21 septembre 2010, a réuni des membres des mécanismes nationaux de protection des femmes et des organismes nationaux de statistique dans le but de renforcer les capacités locales et de promouvoir la collaboration à l'intérieur des administrations publiques pour le rassemblement et la diffusion des statistiques dans ce domaine. L'atelier a porté aussi sur l'utilisation des données comme source d'information pour définir les politiques et concevoir les programmes dans ce domaine à tous les niveaux. Les participants ont reconnu que la violence à l'égard des femmes était un frein puissant de la participation des femmes au développement économique et social et imposait un coût considérable aux sociétés dans toute la région de l'Asie et du Pacifique.

12. Des représentants du Bangladesh, du Bhoutan et du Népal ont participé à un atelier-groupe d'experts sur le renforcement institutionnel des mécanismes nationaux de protection des femmes en Asie du Sud et du Sud-Ouest, tenu à Bangkok du 18 au 21 janvier 2011. La réunion a été organisée conjointement par le secrétariat et le Bureau sous-régional d'ONU-Femme pour l'Asie du Sud. L'atelier a porté sur les sujets suivants : les rôles des mécanismes nationaux de protection des femmes pour assurer la prise en considération des questions d'égalité des sexes dans les politiques macro-économiques ; la lutte contre la violence à l'égard des femmes ; le renforcement de la budgétisation tenant compte des besoins d'égalité des sexes et l'adaptation aux changements climatiques. Une recommandation issue de la réunion a demandé l'application, en collaboration avec ONU-Femme, d'un programme d'appui aux niveaux des sous-régions et des pays.

13. Le secrétariat a encouragé un resserrement de la coopération entre les pays de départ et les pays de destination des migrants, y compris les pays les moins avancés, notamment au moyen d'initiatives de renforcement des capacités. La Réunion préparatoire du Forum mondial sur la migration internationale et le développement a eu lieu à Bangkok du 22 au 24 septembre 2010 avec la participation de représentants des pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Bouthan, Cambodge, Îles Salomon, Myanmar, Népal, République démocratique populaire lao, Timor-Leste et Vanuatu. Dans le document issu de la réunion, la « Déclaration de Bangkok sur la migration et le développement », les Gouvernements sont convenus de recommandations pour améliorer l'effet de développement de la migration internationale, régler les problèmes d'égalité des sexes dans le contexte de la migration et mieux gérer la migration internationale tout en protégeant les migrants.

14. Pour améliorer la base de connaissances au sujet de la migration internationale, le Groupe de travail thématique régional sur les migrations internationales, y compris la traite des êtres humains, coprésidé par la CESAP et l'Organisation internationale pour les migrations, a entrepris la rédaction d'un rapport de situation sur les migrations internationales en Asie du Sud et du Sud-Ouest. Le rapport examinera la situation du Bangladesh, du Bhoutan et du Népal et comportera des chapitres sur la migration de la main-d'œuvre, les envois de fonds des travailleurs à l'étranger, la protection des droits des travailleurs migrants et les femmes dans le processus de migration. Il comprendra aussi une étude des obstacles rencontrés par les femmes migrantes.

15. La CESAP a contribué aux travaux sur les questions de la pauvreté, de la faim et de la sécurité alimentaire et aux activités de développement de l'infrastructure et de promotion de la coopération Sud-Sud, triangulaire et régionale du point de vue des personnes handicapées dans plusieurs pays les moins avancés. Le secrétariat a facilité les dialogues régionaux sur le cercle vicieux de la pauvreté et du handicap et sur les résultats acquis et les problèmes à régler quant à la plus ou moins grande intégration des besoins liés au handicap dans les Objectifs du Millénaire pour le développement et dans les plans économiques et sociaux nationaux et les politiques de l'infrastructure dans la région. Il a aussi organisé deux réunions sur ce sujet : la Réunion d'experts et consultation avec les parties concernées pour examiner la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) : Cadre d'action de Biwako, qui a eu lieu à Bangkok du 23 aux 25 juin 2010 (voir E/ESCAP/CSD(2)/4) et la deuxième session du Comité du développement social, tenue à Bangkok du 19 au 21 octobre 2010 (voir E/ESCAP/67/11). Les réunions, qui ont rassemblé des représentants et des experts du Bangladesh, du Bhoutan, du Cambodge, du Myanmar, du Népal et de la République démocratique populaire lao, ont contribué largement à faire mieux comprendre les besoins de protéger les droits des personnes handicapées.

16. La CESAP a encouragé la coopération Sud-Sud dans le domaine du handicap en organisant une réunion conjointement avec le Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique consacré au handicap, en collaboration avec l'Agence de coopération internationale du Japon. La Réunion de hauts responsables sur la coopération Sud-Sud dans le domaine du handicap, qui a rassemblé des représentants de l'Afghanistan, du Cambodge, du Myanmar, du Népal et de la République démocratique populaire lao, a eu lieu à Bangkok les 19 et 20 août 2010 au titre du Cadre régional d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des

handicapés de l'Asie et du Pacifique,⁴ de la directive régionale sur le handicap pour la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2003 à 2012) et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées,⁵ et du traité international sur les droits de l'homme des personnes handicapées. La réunion a permis d'expliquer que les problèmes du handicap doivent être intégrés dans les plans économiques et de développement nationaux et dans les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il a été convenu en outre qu'une nouvelle décennie régionale pour les personnes handicapées (2013-2022) devrait être proclamée afin de disposer d'un cadre efficace pour continuer à promouvoir cette position.

17. La CESAP a aussi exécuté plusieurs activités de renforcement des capacités en matière de statistique qui ont réuni des participants de nombreux pays les moins avancés. Le secrétariat a tenu, en septembre 2010, un atelier destiné à renforcer les capacités des pays de mesurer, de diffuser et d'utiliser les données et les indicateurs statistiques concernant la violence à l'égard des femmes et à faire connaître dans la région l'action de portée mondiale menée par les Amis de la Présidence au sujet des indicateurs de la violence à l'égard des femmes, sous l'égide de la Commission de statistique.⁶ L'atelier a réuni des représentants des mécanismes nationaux de protection des femmes, des services statistiques nationaux et de la société civile de neuf pays dont le Bangladesh, les Îles Salomon et Timor-Leste.

iv) Statistique

18. Les activités d'amélioration des statistiques de base visent spécialement à aider les États membres dont les services statistiques sont insuffisamment développés, notamment les pays les moins avancés. Elles comprennent le renforcement des capacités statistiques nationales au moyen d'une assistance technique et du partage des bonnes pratiques et des connaissances, outre la mise au point de mesures et de normes nouvelles, tout en veillant à répondre aux besoins des services statistiques insuffisamment développés.

19. Un programme régional a été établi pour améliorer les statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique; il a été entériné par le Comité de statistique en décembre 2010.⁷ Le programme cherche à renforcer les capacités des pays en développement de la région pour produire une série de statistiques économiques essentielles. La mise au point du programme régional et de son plan d'application comprend l'exécution d'une évaluation des capacités dans l'ensemble de la région et d'évaluations des besoins de chaque pays au Bangladesh, au Bhoutan et en République démocratique populaire lao. Les évaluations permettent de comprendre en profondeur les limitations qui empêchent les différents pays de produire une série de statistiques économiques essentielles et de fixer des priorités pour améliorer la situation.

20. Pour encourager les progrès en matière de statistiques de l'état civil et de statistiques démographiques, le secrétariat a facilité, au cours du premier trimestre de 2010, une autoévaluation, par les pays de la région dont le

⁴ Voir la résolution 59/3 adoptée par la Commission le 4 septembre 2003 (voir le texte du Cadre d'action du Millénaire de Biwako sous la cote E/ESCAP/APDDP/4/Rev.1).

⁵ Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.

⁶ Voir, par exemple, E/CN.3/2011/5.

⁷ Voir E/ESCAP/ 67/12, chap. I, décision 2/6.

Bangladesh, le Cambodge et Vanuatu, de leurs systèmes respectifs au moyen de l'outil d'évaluation rapide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les résultats des évaluations ont été examinés au Forum régional CESAP/OMS sur l'amélioration des statistiques de l'état civil et de l'enregistrement des faits d'état civil en Asie et dans le Pacifique qui s'est tenu à Bangkok du 23 au 25 juin 2010. Le Forum, dans sa déclaration finale (E/ESCAP/CST/(2)/3/Add. 1), a invité le Comité de statistique à porter à l'attention de la Commission le besoin urgent d'améliorer les systèmes de statistiques de l'état civil et de statistiques démographiques des pays de la région.⁸

21. Le secrétariat travaille aussi en relations étroites avec les États membres et les partenaires de développement pour établir un programme régional en faveur de l'amélioration des statistiques par sexe dans la région. En premier lieu, le secrétariat a convoqué une réunion consultative en septembre 2010. Il a aussi co-organisé un atelier sur le renforcement des capacités nationales de recueillir des statistiques sur la violence à l'égard des femmes dans la région de l'Asie et du Pacifique. L'atelier, tenu également en septembre 2010, a réuni des représentants des mécanismes nationaux de protection des femmes, des services statistiques nationaux et de la société civile venus de neuf pays dont le Bangladesh, les îles Salomon et Timor-Leste.

22. Pour contribuer au Cadre d'action de Biwako, le secrétariat continue ses activités centrées sur l'amélioration de la mesure et des statistiques du handicap en Asie et dans le Pacifique. La CESAP a donné au personnel des services statistiques nationaux du Cambodge et des Maldives, notamment, une formation aux compétences nécessaires pour concevoir des questionnaires destinés à recueillir des données sur le handicap en se fondant sur la Classification internationale de l'OMS du fonctionnement, du handicap et de la santé. En particulier, il a tenu un atelier sur l'analyse des résultats de l'essai pilote d'une série de questions envisagées pour les enquêtes sur le handicap en juillet 2010, suivi de la réunion d'un groupe d'experts sur l'analyse de la seconde série de tests cognitifs sur le handicap en février 2011.

23. En outre, des services statistiques consultatifs ont été fournis aux pays suivants au sujet de la planification, de la conception et de l'exécution de différents éléments du processus statistique: Maldives, Myanmar, République populaire démocratique de Corée et Timor-Leste. Les services consultatifs ont porté sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, les statistiques par sexe, les statistiques démographiques, la comptabilité nationale et les statistiques économiques. L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) a poursuivi sa formation systématique en vue de renforcer les capacités statistiques des pays en développement de produire et de diffuser des statistiques officielles, portant notamment sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Vus de pays en développement de la région, 29 participants du Bangladesh, du Cambodge, des Maldives et de Timor-Leste ont perfectionné leurs connaissances et leurs compétences grâce aux programmes de formation de l'ISAP. Sur l'ensemble des participants, 19 ont suivi une formation au titre des cours donnés dans la Zone métropolitaine de Tokyo, neuf ont été formés par des programmes de formation de proximité et quatre ont suivi un télé-enseignement.⁹

⁸ Voir la réponse du Comité de statistique sous la cote E/ESCAP/ 67/12, chap. I, section B, décisions 2/3 et 2/4.

⁹ Des détails figurent dans le document E/ESCAP/67/13.

v) Facilitation du commerce

24. La CESAP aide les pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique à remédier aux inefficacités et à renforcer leur compétitivité internationale par la facilitation du commerce. L'appui ainsi fourni est centré sur les tâches suivantes : a) renforcer les capacités parmi les acteurs de la facilitation du commerce ; b) développer des méthodes et des outils pour l'application de la facilitation du commerce ; c) entreprendre des activités d'analyse et de communication ; d) encourager la mise en commun à l'échelle régionale des connaissances et des meilleures pratiques pour la facilitation du commerce.

25. Le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNExT) lancé en 2009, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe et la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, est le principal instrument par lequel la CESAP exécute son programme de facilitation du commerce. Il s'agit d'un réseau d'experts des pays en développement et des économies en transition d'Asie et du Pacifique, y compris les pays les moins avancés, qui participent à l'application des systèmes de commerce électronique et des mesures de facilitation du commerce. Le réseau est un mécanisme efficace de coopération régionale et de renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce. De plus, la publication d'UNNExT, *Business Process Analysis (BPA) Guide to Simplify Trade Procedures*,¹⁰ est utilisée comme référence pour les ateliers sur le renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et la création de services à guichet unique, et pour les études sur la simplification des procédures du commerce dans les pays de la région, notamment les pays les moins avancés. De nombreux ateliers sur les techniques d'exécution de l'analyse du processus des affaires et des ateliers de renforcement des capacités dans les domaines connexes ont eu lieu au Cambodge. Dans ce pays même, en 2010, les résultats des ateliers ont été incorporés directement dans l'initiative sur la politique d'exportation du riz.

26. Le Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce cherche à promouvoir la facilitation du commerce comme un élément important d'une stratégie globale de développement national et régional. Cette manifestation annuelle, qui s'est tenue deux fois jusqu'ici, en 2009 et en 2010, crée un cadre régional ouvert dans lequel les participants peuvent échanger des informations, les résultats de leurs expériences et des renseignements sur leurs pratiques en matière de facilitation du commerce en Asie et dans le Pacifique, définir des domaines prioritaires pour la coopération et l'intégration régionales et enrichir leurs connaissances au sujet des outils et des services nouveaux capables d'accroître l'efficacité des échanges transfrontaliers. Au cours du Forum de 2010, auquel ont assisté des représentants de l'Afghanistan, du Bangladesh, du Bhoutan, du Cambodge, du Myanmar, du Népal et de la République démocratique populaire lao, une réunion spéciale a été organisée sur le thème « Obstacles et issues possibles dans les pays les moins avancés d'Asie du Sud pour la facilitation du commerce ». Les recommandations formulées à cette réunion et à l'occasion des autres activités de renforcement des capacités organisées par la CESAP pour faciliter le commerce dans les pays les moins avancés au cours des années récentes comprennent : la mise en place progressive d'un guichet unique à l'échelle nationale; l'harmonisation des procédures entre partenaires commerciaux; la mobilisation de l'aide et l'amélioration de la

¹⁰ Publications des Nations Unies, numéro de vente E.09.II.F.21.

coordination entre les organismes d'aide. De plus, le règlement des questions de facilitation du commerce des produits agricoles a été considéré comme une tâche hautement prioritaire.

vi) Développement durable et accroissement de la capacité de croissance verte

27. La CESAP exécute un ensemble varié d'activités pour aider les pays les moins avancés dans les domaines liés au développement inclusif et environnementalement durable. Au moyen d'un programme de renforcement des capacités de croissance verte, la CESAP a aidé le Cambodge à dresser une feuille de route nationale pour la croissance verte qui épouse la démarche suivie pour appuyer l'application de la Stratégie rectangulaire pour le développement et la réduction de la pauvreté. À titre de première expérience pilote pour l'application des outils de politique de la croissance verte, le Secrétariat national du Cambodge pour la croissance verte a joint ses efforts à ceux de Sunlabob Renewable Energy Ltd. pour créer un modèle commercial vert appliqué au chargement des lanternes à électricité solaire dans deux villages flottants de la province de Battambang.

28. De même, le secrétariat a procuré une aide à l'organisation Youth With a Mission (YWAM) pour l'application d'un modèle commercial vert à la fourniture de services d'énergie renouvelable dans les communautés rurales pauvres du Samoa. YWAM a procédé aux essais pilotes du modèle à partir d'une sélection selon des critères confessionnels. Au moyen d'un fonds de roulement, une coopérative communautaire fournira des services pour construire des installations similaires dans toutes les communautés du Samoa et au profit des établissements de tourisme qui se reconstruisent à la suite du récent tsunami. Le projet pilote s'applique aussi dans d'autres petits états insulaires en développement du Pacifique, notamment aux Fidji et à Vanuatu, à la suite d'une formation donnée aux jeunes professionnels du réseau YWAM. En outre, à titre de suivi du Dialogue de haut niveau du Pacifique sur la Stratégie de mise en œuvre de Maurice +5, tenu à Port-Vila les 8 et 9 février 2010, la CESAP a procuré un appui aux petits États insulaires du Pacifique pour la création d'un partenariat pour la croissance verte dans le Pacifique; elle a organisé une réunion ministérielle de haut niveau dans le cadre de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique. Une déclaration sur le partenariat pour la croissance verte a été adoptée à la réunion et soumise au segment ministériel de la Conférence.

29. Dans le domaine du développement urbain durable, la CESAP exécute un projet intitulé « Gérer les déchets solides de façon durable et favorable aux pauvres dans les villes secondaires et les petites villes » qui a pour objet d'aider les autorités du Bangladesh et du Cambodge à améliorer la gestion des déchets solides. Jusqu'ici, les activités du projet ont pris la forme d'ateliers et d'une collaboration Sud-Sud centrée sur le renforcement des capacités des décideurs publics pour la définition des politiques de gestion des déchets solides. Ces politiques devraient contribuer à la réalisation de l'objectif du millénaire pour le développement numéro 7: assurer la durabilité environnementale. De plus, des décideurs du Bhoutan, du Népal et des Maldives ont assisté à l'atelier régional du projet qui a eu lieu au Bangladesh en février 2010.

30. Depuis 2008, la CESAP aide les gouvernements du Bhoutan et du Népal dans diverses activités visant à renforcer la création de capacités en vue de créer une infrastructure de l'eau écologiquement efficace. Ses interventions ont porté

notamment sur la rédaction d'un document de réflexion au Népal et sur la définition d'une stratégie nationale au Bhoutan pour une infrastructure de l'eau écologiquement efficace; elles ont compris en outre des séminaires consultatifs et l'organisation d'un atelier national de sensibilisation. Le secrétariat a procuré en outre des services techniques et la participation d'intervenants à l'occasion de réunions de groupes d'experts et d'ateliers nationaux sur la mise au point des politiques de l'infrastructure de l'eau et le renforcement des capacités. Il faut signaler également que, de 2008 à 2010, des représentants du Népal et du Bhoutan ont assisté à trois ateliers régionaux parrainés par la CESAP sur la création d'une infrastructure de l'eau écologiquement efficace pour la croissance verte en Asie, et qu'ils ont pu ainsi enrichir leurs connaissances, participer à l'échange des meilleures pratiques et des données d'expérience et discuter des enseignements à tirer avec les autres parties prenantes de la région.

vii) Réduction des risques de catastrophe

31. La CESAP a procuré des services consultatifs répondant à des besoins variés de renforcement des capacités des pays les moins avancés dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe. Elle a fourni une assistance technique aux pays suivants en réponse à des demandes précises de chaque gouvernement : Afghanistan, Bhoutan, Cambodge, Maldives, Népal, Samoa et Timor-Leste. Les points forts de ces activités ont été présentés à une réunion organisée par la CESAP avec l'Observatoire PMA et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement qui s'est tenue les 22 et 23 novembre 2010 pour faire le point sur les problèmes de développement dans les pays asiatiques les moins avancés. Le document final de la réunion a constaté que les pays les moins avancés avaient besoin de renforcer leur résistance par leur politique de développement économique et social afin d'être mieux préparés à la plus grande fréquence des risques résultant des changements climatiques.

viii) Infrastructure de transport et connectivité

32. Le secrétariat a continué de promouvoir les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique comme la base du développement d'un réseau de transport régional intégré. Il est à noter que le Népal a ratifié l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie¹¹ le 14 juin 2010 et que le Bangladesh a ratifié l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique¹² le 25 août 2010.

33. Fort du succès des deux réseaux de transport, le secrétariat encourage le développement des ports secs qui auraient pour double avantage de favoriser l'efficacité du transport intermodal et des services logistiques et de précipiter l'apparition de groupements économiques. Une réunion d'un groupe régional d'experts sur le développement des ports secs le long des réseaux de la route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique s'est tenue à Bangkok du 1er au 3 novembre 2010. Elle a rassemblé des participants des pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Myanmar, Népal et République démocratique populaire lao. Elle a permis d'examiner les questions en rapport avec le développement des ports secs et fourni une contribution à l'élaboration d'un accord intergouvernemental sur les ports secs.

¹¹ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2323, numéro 41607.

¹² Nations Unies, *Recueil des traités*, numéro 46171.

34. Le secrétariat s'efforce d'encourager les synergies parmi les États membres, les institutions internationales de financement et les autres parties prenantes, dont le secteur privé, pour promouvoir les investissements dans l'infrastructure de transport. En ce qui concerne les partenariats public-privé pour le développement de l'infrastructure, beaucoup de pays les moins avancés, parmi lesquels l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, les Maldives, le Myanmar, le Népal, le Samoa et Timor-Leste, ont participé aux activités et notamment à la Réunion d'un groupe d'experts de haut niveau sur les partenariats public-privé pour le développement de l'infrastructure qui s'est tenu à Jakarta le 14 avril 2011, à une réunion régionale des services et programmes pour les partenariats public-privé sur le développement institutionnel et l'appui au renforcement des capacités dans les partenariats public-privé, qui s'est tenue à New Delhi du 28 février au 2 mars 2011 et à une réunion de consultation régionale sur le contenu pédagogique des programmes de formation et de renforcement des capacités en matière de partenariats public-privé, qui s'est tenue à New Delhi du 2 au 4 mars 2011.

II. Environnement et développement

Résolution 64/3

Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

35. Dans la résolution 64/3, la Commission a prié la Secrétaire exécutive :

a) D'assurer la coordination avec les institutions multilatérales de financement afin de renforcer les flux financiers et technologiques à l'appui du développement et du déploiement des technologies des énergies nouvelles et renouvelables dans les pays en développement ;

b) De faciliter les synergies avec les groupements régionaux comme l'Organisation de coopération économique, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, le Dialogue sur la coopération en Asie, la Communauté économique eurasienne, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour promouvoir positivement le développement des technologies des énergies renouvelables en créant des liens avec les initiatives régionales de la Commission ;

c) D'établir un mécanisme de coopération institutionnelle, avec la participation active du Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologie et des institutions de recherche spécialisées de la région, pour dresser un programme de coopération en identifiant les activités de développement, de démonstration et de renforcement des capacités qui se rapportent aux différentes technologies des énergies renouvelables ;

d) D'accroître la participation aux partenariats public-privé et aux initiatives conçues pour répandre l'usage des technologies renouvelables par l'adoption d'orientations et de mesures pratiques novatrices comme le Partenariat pour l'énergie renouvelable et l'inefficacité énergétique, le Réseau de la politique de l'énergie renouvelable pour le XXI^e siècle, le Partenariat Asie-Pacifique pour

le développement propre et le climat, le Forum international des biocarburants et le Partenariat mondial des bioénergies ;

e) De soumettre à la Commission à sa soixante-septième session un rapport sur les progrès faits dans l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

36. En réponse à l'alinéa a) du paragraphe 2 de la résolution 64/3, le secrétariat a entrepris un certain nombre d'activités destinées à augmenter les flux financiers et technologiques. À différentes occasions, il a tenu des consultations et des discussions avec les institutions multilatérales de financement dont la BASD, la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole (FIDA). Il a également cherché à appeler l'attention sur ce domaine dans les documents publiés, notamment dans l'étude thématique faite pour la soixante-sixième session de la Commission.¹³ L'étude a porté sur des problèmes comme le financement de la technologie de l'énergie renouvelable pour promouvoir la croissance, domaine qui est à la fois inclusif et durable pour aider la région à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le même sujet a été examiné à la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement et il figure dans le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015).¹⁴

37. En réponse à l'alinéa b) du paragraphe 2, le secrétariat a favorisé les synergies avec les autres organisations sous-régionales dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique, notamment le Centre de l'énergie de l'Association sud-asiatique de coopération économique (SAARC), la Communauté économique eurasiennne (EURASEC) et le Centre pour l'énergie de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), par la pratique du partage de l'information et la création de liens pour l'encouragement de l'énergie renouvelable et la recherche de l'efficacité énergétique. En outre, au cours d'ateliers nationaux et sous-régionaux organisés conjointement par le secrétariat avec le Centre de l'énergie de la SAARC, EURASEC et le Centre de l'ASEAN pour l'énergie, les discussions ont porté sur les politiques et les mécanismes institutionnels en matière d'énergie renouvelable et sur les moyens de renforcer les politiques et les capacités institutionnelles dans le domaine de l'efficacité énergétique.

38. En réponse à l'alinéa c) du paragraphe 2, le secrétariat et le Centre Asie-Pacifique pour le transfert des technologies (CAPTT) ont entrepris de créer un mécanisme de coopération institutionnelle pour l'énergie renouvelable afin de renforcer les capacités des pays membres d'adopter des moyens multiples pour promouvoir l'utilisation des ressources d'énergie renouvelable pour le développement durable. Le CAPTT facilite le fonctionnement du mécanisme qui cherche à donner aux pays membres la possibilité de partager les informations sur les meilleures pratiques pour la sélection, l'adoption et l'utilisation des technologies de l'énergie renouvelable et à leur permettre d'évaluer les meilleures pratiques par rapport aux politiques et aux instruments d'intervention choisis pour promouvoir l'adoption et l'utilisation des technologies de l'énergie

¹³ *Financing an Inclusive and Green Future* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.10.II.F.4). Voir aussi E/ESCAP/66/26.

¹⁴ Voir E/ESCAP/67/8, chap.I, sect. B.

renouvelable. Prenant la forme d'un réseau de pays membres participants, le mécanisme exerce quatre grandes fonctions : a) rassembler et diffuser l'information sur les technologies de l'énergie renouvelable ; b) favoriser le partage des meilleures pratiques en matière de promotion et d'utilisation de l'énergie ; c) développer les capacités de structurer et d'appliquer les projets de transfert de technologie de l'énergie renouvelable ; d) promouvoir la collaboration dans la recherche-développement sur les technologies de l'énergie renouvelable. Au moyen du programme de travail qui doit s'appliquer jusqu'à 2012 avec l'appui financier du Gouvernement indien et du secrétariat, le CAPTT concentre son activité sur le renforcement des compétences en matière d'évaluation des ressources et de préparation des spécifications techniques pour le choix des technologies de l'énergie renouvelable, l'amélioration des capacités de structurer et d'appliquer les projets de transfert de technologie de l'énergie renouvelable et la facilitation de la collaboration transfrontalière en matière de recherche-développement pour la recherche d'adaptation sur les technologies de l'énergie renouvelable et les systèmes d'énergie renouvelable. À l'échéance du 31 décembre 2010, les principales activités exécutées au titre du mécanisme étaient notamment les suivantes : la création du site Web du Réseau de coopération pour l'Asie et le Pacifique dans le secteur des énergies renouvelables (RECAP) (<http://recap.apcctt.org>) ; la réunion d'un groupe d'experts chargé d'examiner les principaux problèmes soulevés par la conception et le développement d'un mécanisme de coopération institutionnelle ; une réunion consultative dans le but de définir le champ des activités du mécanisme de coopération institutionnelle ; la rédaction d'un manuel de formation à l'évaluation des ressources et la mise au point d'un programme de formation intitulé « Évaluation et planification des technologies de l'énergie renouvelable » ; un forum Asie-Pacifique d'entreprise à entreprise sur la promotion des partenariats d'entreprises pour l'énergie renouvelable et le transfert de technologie en Asie et dans le Pacifique. En outre, dans le cadre de l'initiative de coopération Sud-Sud, un séminaire sur le thème « Constructions intégrées avec les systèmes de technologie de l'énergie solaire : recherche et applications », ainsi qu'un atelier et un voyage sur le terrain pour promouvoir la commercialisation de la technologie des machines et des outils pour la production d'huile de jatropha et de granulés de bois ont été organisés en partenariat avec les gouvernements chinois et thaïlandais, respectivement.

39. En réponse à l'alinéa d) du paragraphe 2, le secrétariat a lancé et renforcé ses partenariats avec différentes parties prenantes pour élargir l'utilisation des technologies renouvelables par l'adoption de politiques et de mesures pratiques innovantes. Le secrétariat a tenu une série de consultations et de discussions avec d'autres organisations internationales comme le FIDA, le Partenariat pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEEP) et la Fondation pour les Nations Unies, en vue d'étudier d'éventuelles activités en coopération pour le développement de l'énergie renouvelable dans la région. Le FIDA a approuvé son tout premier projet avec la CESAP, qui porte notamment sur l'élargissement de l'accès des populations rurales aux services énergétiques à l'aide des ressources d'énergie renouvelable disponibles sur place en créant des partenariats public-privé pour les pauvres. Le secrétariat agit comme chef de file pour l'exécution d'un projet intitulé « Renforcer et améliorer l'accès aux services énergétiques en créant des partenariats public-privé pour l'énergie renouvelable ». Ce projet reçoit un financement du Compte de l'ONU pour le développement en collaboration avec les autres Commissions régionales et le Département des affaires économiques et sociales du secrétariat de l'ONU. Le secrétariat a conclu un accord pour fournir un appui à un projet du camp de

l'YWAM à Apia (Samoa) en vue de fournir la technologie du biogaz. Le biogaz est une source d'énergie renouvelable économique et ce projet a pour double objet de créer des revenus pour des ménages particulièrement pauvres et de soulager l'environnement en réduisant l'utilisation de sources d'énergie polluantes telles que les déchets et les déjections animales non traités.

III. Réduction des risques de catastrophe

Résolution 66/8

Examen de la proposition d'établir le Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace en République islamique d'Iran

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

40. Dans la résolution 66/8, la Commission a invité le Gouvernement de la République islamique d'Iran : a) à fournir à la Commission les renseignements complémentaires demandés au paragraphe 1 de la résolution 64/10 ; b) à envisager de réviser son projet de résolution afin de tenir compte des résultats de l'examen demandé au paragraphe 1 de la résolution 64/10, en consultation avec le secrétariat, en vue de le soumettre à la Commission pour examen à sa soixante-septième session. De plus, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de fournir, à la demande, une assistance technique au Gouvernement de la République islamique d'Iran pour l'examen des détails opérationnels de la proposition.

2. Progrès accomplis

41. Une délégation du Gouvernement de la République islamique d'Iran a tenu des consultations approfondies avec le secrétariat les 16 et 17 décembre 2010. Le secrétariat a fourni une assistance technique pour répondre à toutes les questions soulevées au paragraphe 1 de la résolution 64/10. L'assistance technique a porté sur les questions de faisabilité concernant la portée, les fonctions, les produits et services à valeur ajoutée, le budget, les ressources humaines et les effectifs de personnel, ainsi que sur un calendrier provisoire de l'installation du centre proposé. La discussion a porté aussi sur les questions concernant les méthodes et les modalités de la création d'une institution régionale de la CESAP, notamment le programme de travail, les effectifs de personnel, le budget et la durabilité financière, qui devaient se conformer à l'exemple du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP), du CAPTT, du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (Capftic), du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (CERPEDECS) et de l'ISAP. Il a été convenu que le gouvernement de la République islamique d'Iran soumettrait une proposition révisée à l'examen de la Commission à sa soixante-septième session.

42. En conséquence, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a soumis un projet de proposition révisée au secrétariat le 8 février 2011. Le secrétariat a communiqué ses observations sur le projet de proposition révisée à la République islamique d'Iran qu'il a distribué à tous les membres du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les

membres de la Commission pour qu'ils puissent, à leur tour, communiquer leurs observations à la République islamique d'Iran.

IV. Statistique

A. Résolution 62/10

Renforcement des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

43. Dans la résolution 62/10, la Commission a prié la Secrétaire exécutive, dans la limite des ressources du budget ordinaire existantes ou au moyen de contributions volontaires, selon le cas :

a) D'aider les gouvernements des membres et, selon qu'il convient, des membres associés à développer leurs systèmes statistiques, à renforcer leurs capacités de recueillir, de compiler, de traiter, d'analyser, de diffuser et d'utiliser les statistiques officielles ;

b) D'apporter une assistance aux membres et, selon qu'il convient, aux membres associés pour renforcer leurs capacités de suivre les progrès en direction des objectifs nationaux de développement et des objectifs pour le développement convenus internationalement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement ;

c) De faciliter le développement et l'application des normes statistiques internationales dans la région ;

d) De faciliter les discussions régionales et le partage de l'information et des bonnes pratiques en matière de statistiques officielles ;

e) De faciliter la coordination des activités internationales de création de capacités portant sur le développement des statistiques officielles dans la région, notamment la coopération entre les services statistiques nationaux des pays en développement ;

f) De faciliter la diffusion et l'utilisation des données, notamment en fournissant une plateforme conviviale pour accéder aux indicateurs socioéconomiques et environnementaux sous une forme internationalement comparable ;

g) De coordonner avec les organismes régionaux et internationaux la collecte des données statistiques officielles auprès des membres et, selon qu'il convient, des membres associés, afin d'éviter les redondances et de ne pas alourdir inutilement la charge imposée aux systèmes statistiques nationaux ;

h) De lui rendre compte de l'application de la présente résolution à sa soixante-septième session.

2. Progrès accomplis

44. Le secrétariat, dans ses activités consacrées à la pleine application de la résolution 62/10 au cours des cinq années écoulées, a bénéficié d'une

consultation initiale avec les États membres lors du deuxième Forum Asie-Pacifique des statisticiens, réuni à Daejeon (République de Corée) les 21 et 22 septembre 2006, et des directives données directement par les États membres à l'occasion des deux premières sessions du Comité de statistique nouvellement rétabli et par le bureau du Comité qui avait été mandaté pour poursuivre les travaux du Comité durant l'intervalle des sessions.

45. Les travaux des États membres, du secrétariat et des autres partenaires de développement ont abouti à la définition et à l'adoption, par le Comité de statistique en décembre 2010, de buts stratégiques clairs pour : a) faire en sorte que tous les pays de la région possèdent, à l'horizon de 2020, les capacités nécessaires pour produire un ensemble essentiel convenu de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales ; b) créer un environnement de la gestion de l'information plus souple et plus économique pour les services statistiques nationaux grâce à un renforcement de la collaboration (voir E/ESCAP/67/12).

a) Principales activités au titre de l'alinéa a) du paragraphe 3

46. En réponse à l'alinéa a) du paragraphe 3, le secrétariat, reconnaissant l'intérêt des stratégies nationales pour le développement des statistiques, a collaboré avec le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) pour stimuler l'activité des pays dans ce domaine. En 2005 et en 2006, trois forums sous-régionaux de haut niveau ont été organisés à l'intention des professionnels et des décideurs publics dans le domaine de la statistique. Ces forums ont servi à lancer les processus de stratégie nationale pour le développement des statistiques dans les États membres participants. À l'échéance de novembre 2010, sur 27 pays de la région Asie-Pacifique membres de l'Association internationale de développement, 11 appliquaient une stratégie nationale pour le développement des statistiques et huit pays travaillaient à définir une stratégie ou attendaient l'adoption d'une telle stratégie. Pour appuyer ces efforts, l'ISAP a exécuté une large gamme d'activités de formation dans différents domaines des statistiques, afin de développer et de renforcer les systèmes statistiques de États membres et les compétences techniques de leur personnel.

b) Principales activités au titre de l'alinéa b) du paragraphe 3

47. En réponse à l'alinéa b) du paragraphe 3, le secrétariat a continué à développer et à améliorer les méthodes permettant de suivre les progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agit notamment des méthodes utilisées pour évaluer les écarts de développement à l'intérieur des pays et entre les pays et pour mesurer l'effet de la crise économique mondiale sur les progrès en direction des Objectifs à l'échelle régionale. Les méthodes établies par le secrétariat ont été utilisées dans de nombreux rapports largement publiés au sujet des Objectifs du Millénaire pour le développement.

c) Principales activités au titre de l'alinéa c) du paragraphe 3

48. En réponse à l'alinéa c) du paragraphe 3, le secrétariat s'est attaché à développer des normes concernant les statistiques du handicap, du secteur informel et de l'égalité des sexes.

49. Afin d'appuyer l'adoption de mesures qui protègent les droits des personnes handicapées, le secrétariat a intensifié son activité, en étroite collaboration avec les États membres, l'OMS et le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités, en vue de concevoir et de mettre à l'essai des instruments normalisés pour le rassemblement des données sur le handicap en conformité avec la Classification internationale du fonctionnement, des incapacités et de la santé, établie par l'OMS.

50. Pour créer la base d'une meilleure protection des personnes qui travaillent dans le secteur informel, le secrétariat, en coopération avec les pays qui participent au projet, la BASD, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et les autres partenaires, a conduit l'action interrégionale en vue d'améliorer la mesure du secteur informel et de l'emploi informel par la conception et l'application par les pays d'un instrument innovateur de rassemblement des données, la méthode «d'enquête 1-2», qui se fonde sur les enquêtes existantes sur la main-d'œuvre.

51. Afin de soutenir le progrès de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, le secrétariat participe à des activités destinées à améliorer les statistiques par sexe. Il tient notamment des réunions consultatives pour faire le point sur les programmes existants de statistiques par sexe. Un groupe consultatif technique sur les statistiques sociales dont la création est prévue par le Comité de statistique¹⁵ sera aussi chargé des questions sélectionnées par le groupe de travail thématique sur l'égalité des sexes, créé dans le cadre du mécanisme régional de coordination.

d) Principales activités au titre de l'alinéa d) du paragraphe 3

52. Le secrétariat a assuré le service des deux premières sessions du Comité de statistique, tenues en février 2009 et en décembre 2010. Le Comité est l'unique organe régional qui réunit les responsables des services statistiques nationaux de la région Asie-Pacifique. Ses débats portent sur des questions d'importance stratégique pour le développement de la statistique dans la région; il prend des décisions sur des mesures indispensables à la coopération régionale et formule des positions régionales sur les grandes questions de statistique examinées dans les réunions mondiales, comme celles de la Commission de statistique.

53. Le secrétariat privilégie et intègre systématiquement le partage des bonnes pratiques comme un élément essentiel de sa démarche globale pour promouvoir le renforcement des capacités nationales en matière de statistique dans la région. Outre l'établissement de cadres d'échanges et de réseaux régionaux d'experts nationaux dans les différents domaines des pratiques statistiques, le secrétariat met sur pied un mécanisme d'échange interactif des idées et des bonnes pratiques. Il a notamment organisé une réunion consultative de haut niveau sur l'encouragement de l'usage efficace des données statistiques pour l'analyse des politiques générales et la communication. La réunion a eu lieu parallèlement à la deuxième session du Comité de statistique en décembre 2010. Un cadre pour le partage des bonnes pratiques fait l'objet d'un essai pilote parmi les participants à la consultation. La mise en commun des expériences et des

¹⁵ Voir E/ESCAP/67/12, chap. I, sect. B, décision 2/2.

enseignements à tirer des bonnes pratiques ont en outre été le thème central de nombreuses manifestations sous-régionales.

e) Principales activités au titre de l'alinéa e) du paragraphe 3

54. Le secrétariat encourage activement le perfectionnement d'une initiative régionale qui comprend la participation des partenaires de développement aux mesures d'appui pour le développement des statistiques dans la région Asie-Pacifique. À la première session du Comité de statistique, tenue en février 2009, le secrétariat a organisé une manifestation parallèle sur le thème « Coordonner l'appui en faveur du développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique ». Au cours de cette manifestation, un consensus est apparu parmi les États membres et les partenaires de développement qui ont estimé nécessaire de créer un mécanisme régional informel de coordination (voir E/ESCAP/65/13, par. 93). Cette initiative a ensuite été fermement approuvée par la Commission de statistique à sa quarantième session.¹⁶

55. À la première réunion des Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique, tenue préalablement à la deuxième session du Comité de statistique en décembre 2010, un mécanisme régional de coordination, appelé « le Partenariat », a été créé. Le Partenariat regroupe les membres engagés dans les activités de développement de la statistique dans la région Asie-Pacifique appartenant aux organisations internationales, régionales et sous-régionales et les donateurs bilatéraux comprenant des représentants des gouvernements donateurs. Le Partenariat a décidé de travailler à la réalisation des priorités définies par le Comité de statistique et de faire rapport au Comité sur les progrès accomplis, et de coordonner son activité avec celle du Comité mondial pour la coordination des activités statistiques.

56. Le secrétariat a fourni un appui au Comité de statistique en travaillant avec le bureau du Comité pour concevoir une stratégie en vue de coordonner et de renforcer l'impact de l'information statistique dans la région. La stratégie pourrait comporter la création d'un mécanisme spécialisé.

f) Principales activités au titre de l'alinéa f) du paragraphe 3

57. En réponse à l'alinéa f) du paragraphe 3, le secrétariat a poursuivi son action en vue d'améliorer la diffusion de données statistiques internationalement comparables. La publication *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific* a été repensée et transformée en outil de référence pour l'information statistique sur la région; la première livraison de la publication sous sa forme nouvelle a paru au début de 2008. Par ailleurs, le secrétariat a amélioré considérablement l'interface pour la base de données statistiques, ce qui permet aux usagers d'utiliser les technologies Web les plus récentes pour générer des graphiques animés et télécharger facilement les données des divers pays. Le secrétariat travaille à la création d'une plateforme de rassemblement et de diffusion des données en ligne pour améliorer la disponibilité à l'échelon régional de statistiques de court terme internationalement comparables.

58. Afin d'améliorer l'accès aux micro-données des enquêtes en Asie et dans le Pacifique, le secrétariat a exécuté, de 2006 à 2008, un projet financé par

¹⁶ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2010, Supplément No 4 (E/2009/24)*, chap. I, sect. B, décision 40/112.

PARIS21 et la Banque mondiale dans le cadre de l'initiative mondiale du Programme accéléré de données. Les activités au titre du projet ont fortement sensibilisé les services statistiques de la région aux éléments suivants : a) l'importance de la documentation des enquêtes sur les ménages et des recensements conformément aux normes internationales ; b) la nécessité de rendre correctement anonymes les séries de micro-données avant de les diffuser ; c) la nécessité de formuler des normes et des réglementations applicables à la diffusion. Dans le cadre de ce projet, des bases de données par pays ont été créées à l'échelon régional et 119 recensements et enquêtes ont été documentés. Les autres activités au titre du projet ont porté notamment sur la définition de normes et de réglementations pour la diffusion des micro-données et la production de plug-ins logiciels pour rendre anonymes les séries de micro-données.

g) Principales activités au titre de l'alinéa g) du paragraphe 3

59. Afin d'alléger la charge imposée aux services statistiques nationaux par la communication des données qui leur sont demandées, le secrétariat a cessé de recueillir des données sur les indicateurs de court terme au moyen de questionnaires adressés à ces services. Le système est en cours de remplacement par le rassemblement de données mensuelles et trimestrielles à partir des sites Web des services statistiques nationaux et d'autres organismes nationaux. En outre, toujours pour réduire cette charge et aussi pour améliorer la comparabilité des données, la refonte de la publication phare de la CESAP, *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific*, s'est accompagnée de l'utilisation des sources internationales de données en remplacement des sources nationales.

60. Dans le cadre de son action tendant à coordonner les activités de rassemblement des données officielles avec les organismes régionaux et internationaux, le secrétariat a contribué à plusieurs initiatives dont un atelier sur les statistiques pour suivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique et une consultation régionale Asie-Pacifique sur les estimations de la mortalité maternelle par l'ONU, organisée par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'OMS. Les deux initiatives avaient pour objectif d'éliminer les écarts entre les estimations nationales et les estimations internationales. Le secrétariat participe aussi activement au Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement dont l'un des objectifs est d'éliminer les écarts entre les estimations nationales et les estimations internationales et de coordonner le rassemblement des données statistiques officielles avec les organismes régionaux et internationaux.

B. Résolution 65/2

Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

61. Dans la résolution 65/2, la Commission :

a) A prié la Secrétaire exécutive de continuer à aider les membres et, comme il convient, les membres associés à renforcer leur capacité statistique conformément à la résolution 62/10 de la Commission ;

b) A encouragé les membres et membres associés à appliquer le paragraphe 20 de l'annexe à la résolution 61/2 et, selon qu'il convient, à augmenter leur soutien financier à l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique ;

c) A noté que l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique célébrera son quarantième anniversaire en 2010 et encouragé les membres et membres associés à contribuer aux préparatifs de la célébration.

2. Progrès accomplis

62. En réponse au paragraphe 2 de la résolution 62/10, le secrétariat a entrepris un certain nombre d'activités portant sur le renforcement des capacités statistiques des États membres (voir les paragraphes 44 à 60).

63. En réponse au paragraphe 5 de la résolution, le Conseil d'administration de l'ISAP a réaffirmé, à sa cinquième session (2009), la nécessité de rendre les pays membres davantage propriétaires des activités de l'Institut pour parvenir à augmenter le montant des contributions reçues. Les membres du Conseil d'administration ont indiqué avec insistance que, chaque fois que possible, les pays devraient augmenter leur contribution pour permettre à l'ISAP de financer ses activités. L'Institut a reçu des contributions financières de 2 048 978 dollars des États-Unis et de 2 019 562 dollars du Gouvernement japonais et de 10 autres membres et membres associés de la CESAP en 2009 et 2010, respectivement, bien que la part des contributions financières totales du Gouvernement japonais se soit réduite de 83,2 % en 2009 à 81,3 % en 2010. Six pays (Inde, Indonésie, Philippines, République de Corée, Turquie et Viet Nam) ont augmenté leurs contributions financières à l'Institut en 2010. La Fédération de Russie s'est engagée à verser une contribution financière à l'ISAP pour 2010. Le Kirghizistan et la Turquie sont devenus membres contributeurs en 2009 et l'Azerbaïdjan a versé sa première contribution en 2010.

64. En réponse au paragraphe 6, l'ISAP a marqué son quarantième anniversaire par une série d'activités dont une réunion et un déjeuner qui ont eu lieu au cours de la soixante-sixième session de la Commission. Des chefs de délégation, des diplomates, des hauts fonctionnaires, des statisticiens et d'autres invités éminents, dont certains diplômés de l'ISAP, ont participé aux manifestations. Les cérémonies d'anniversaire ont eu lieu dans les locaux de l'Université des Nations Unies à Shibuya (Tokyo) le 31 août 2010. Elles ont été accompagnées d'un séminaire de gestion de trois jours à l'intention des chefs des services statistiques nationaux en Asie et dans le Pacifique, sur le thème « Développer les capacités professionnelles pour les systèmes statistiques nationaux ». Les chefs des services statistiques de 30 pays membres et les représentants de plusieurs organisations internationales ont assisté aux manifestations. Le discours d'ouverture a été prononcé par un ministre du Gouvernement japonais qui était l'invité d'honneur.

65. La célébration du quarantième anniversaire et les manifestations qui l'ont accompagnée ont été une réussite grâce aux contributions d'un grand nombre des partenaires de l'ISAP. Le Gouvernement hôte a fourni la contribution la plus grande à chaque étape, de la logistique aux activités de fond, et le FMI a financé partiellement les dépenses. Beaucoup de pays et organisations internationales ont adressé des messages de félicitation qui peuvent être consultés sur la page Web de l'ISAP. La célébration a été marquée spécialement par la présence des

représentants de plus de la moitié des pays membres qui ont ainsi démontré leur vif sentiment de propriété. Les différentes manifestations ont aidé à faire mieux connaître l'ISAP et pourraient susciter un appui plus ferme (notamment sous forme de contributions financières) de la part des États membres et des organismes partenaires.

V. Questions relatives à la gestion

A. Résolution 64/1

Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

66. Dans la résolution 64/1, la Commission a prié la Secrétaire exécutive :

a) De tenir compte de la révision de l'appareil intergouvernemental subsidiaire de la Commission dans le programme de travail et le cadre stratégique futurs de la CESAP ;

b) De réorganiser le secrétariat de façon à le rendre mieux à même de servir l'appareil subsidiaire de la Commission ;

c) De soumettre dans les six prochains mois aux membres et membres associés un état préliminaire des incidences, sur l'organigramme et les effectifs, de la révision de l'appareil de conférence subsidiaire de la Commission ;

d) De procéder à un suivi et une évaluation systématiques de l'appareil de conférence de la Commission et de son lien avec les priorités du programme ;

e) De lui rendre compte à sa soixante-septième session de l'application de la présente résolution, en mettant particulièrement l'accent sur la question de savoir si l'appareil de conférence a bien rempli sa fonction consistant à améliorer l'efficacité et à attirer une représentation plus élevée et plus large des membres et membres associés, comme base d'un examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence à mener durant la soixante-septième session.

2. Progrès accomplis

67. En réponse au paragraphe 2 de la résolution, à compter de la période biennale 2010-2011, le cadre stratégique¹⁷ et le budget programme¹⁸ ont tenu compte de la révision de l'appareil subsidiaire intergouvernemental de la Commission.

68. En réponse aux paragraphes 3 et 4 de la résolution, la Secrétaire exécutive a informé les États membres comme suit : a) la réorganisation du secrétariat avait été opérée conformément à la demande ; b) la correspondance était plus étroite entre l'appareil subsidiaire de la Commission et la nouvelle

¹⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, Soixante-troisième session, Supplément No 6 (A/63/6/Rev. 1).

¹⁸ Ibid., Soixante-quatrième session, Supplément No 6 (A/64/6/Add. 1).

structure du secrétariat, ce qui renforçait la capacité pour le secrétariat d'assurer le service de l'appareil subsidiaire de la Commission ; c) la nouvelle structure du secrétariat n'aurait aucune incidence financière supplémentaire causée par le recrutement puisque tous les changements s'effectueraient par redéploiement interne des ressources de personnel existantes.

69. En réponse aux paragraphes 6 et 7 de la résolution, la Secrétaire exécutive a soumis un document sur l'examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence (E/ESCAP/67/15).

B. Résolution 66/15

Renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

70. Dans la résolution 66/15, la Commission a prié la Secrétaire exécutive :

a) De veiller à ce que le travail programmatique du secrétariat, y compris l'activité des divisions, des bureaux sous-régionaux et des institutions régionales, soit évalué périodiquement ;

b) De soumettre à la Commission à sa soixante-septième session un plan pour les évaluations susmentionnées.

2. Progrès accomplis

71. Conformément à l'article VII « Évaluation » du document ST/SGB/2000/8, tous les programmes de la CESAP sont évalués périodiquement à intervalle régulier. Un programme continu d'évaluation de tous les domaines du programme de travail de la CESAP fait en sorte que toutes les divisions, les institutions régionales et les bureaux sous-régionaux soient soumises à une procédure d'évaluation cyclique.

72. Les évaluations qui relèvent de la CESAP sont conduites conformément au Système de suivi et d'évaluation de la CESAP. De manière générale, le groupe de l'évaluation, qui fait partie de la Division de la gestion du programme, supervise deux formes d'évaluation : les évaluations qui sont gérées par les fonctionnaires de la CESAP chargés de l'évaluation du programme et les examens d'évaluation qui peuvent être gérés par une division ou un bureau qui ne se trouve pas à Bangkok.

73. En 2011, les évaluations du Bureau sous-régional de la CESAP pour le Pacifique et du Programme d'action régionale pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, Phase I (2007-2011) devraient être achevées.

74. Les activités d'évaluation suivantes sont prévues au programme de travail pour la période 2012-2013 :

a) Domaines à évaluer :

- i) L'efficacité des publications phares de la CESAP pour renforcer la position du secrétariat en tant que principal pôle d'analyse des politiques ;
 - ii) Le soutien apporté par la CESAP à la sécurité énergétique en Asie et dans le Pacifique (2013) ;
- b) Examens d'évaluation au titre du sous-programme 1, Politique macro-économique, réduction de la pauvreté et développement inclusif :
 - i) Le soutien apporté aux stratégies de développement basées sur les Objectifs du Millénaire pour le développement au moyen d'une action régionale intégrée (2012) ;
 - ii) Le développement d'une architecture financière et monétaire régionale en Asie et dans le Pacifique à l'appui des réformes financières mondiales (2013) ;
 - iii) Le renforcement des capacités d'atténuer l'impact de la crise financière et de maintenir un développement dynamique et inclusif en Asie et dans le Pacifique (2013) ;
- c) Examen d'évaluation au titre du sous-programme 3, Transport, portant sur le renforcement des capacités des autorités de contrôle et des entreprises de transport d'améliorer l'efficacité du transport transfrontalier dans les pays en développement sans littoral et de transit (2013) ;
- d) Examens d'évaluation au titre du sous-programme 4, Environnement et développement :
 - i) La mise en place d'infrastructures éco-efficaces dans le secteur de l'eau pour stimuler le développement socioéconomique en Asie et dans le Pacifique (Phase 2) (2012) ;
 - ii) Le renforcement, dans les pays qui ont des besoins spéciaux, des capacités de concevoir et d'appliquer des politiques de développement économique et social pour accélérer le progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (2013) ;
- e) Examens d'évaluation au titre du sous-programme 5, Technologies de l'information et de la communication :
 - i) Renforcer la formation à l'application des TIC pour le développement dans les établissements d'enseignement supérieur (2012) ;
 - ii) Le Fonds régional d'affectation spéciale pour les tsunamis (2013) ;
- f) Examen d'évaluation au titre du sous-programme 6, Développement social, portant sur « Développement social : renforcer la protection sociale » (2013) ;

g) Examen d'évaluation au titre du sous-programme 7, Statistique, sur les statistiques concernant la coopération interrégionale pour l'utilisation des données sur le secteur informel et l'emploi informel dans la comptabilité nationale (2013) ;

h) Examens d'évaluation au titre du sous-programme 8, Activités sous-régionales pour le développement :

- i) Bureau sous-régional pour le Pacifique : Création de capacités dans les petits États insulaires en développement du Pacifique pour intégrer la Stratégie de Maurice dans les stratégies nationales de développement durable¹⁹ (2012) ;
- ii) Le rôle du Bureau sous-régional de la CESAP pour le Pacifique dans le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de l'architecture sous-régionale plus large du Pacifique (2012-2013) ;
- iii) Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est : Évaluation de la pertinence du travail d'information sur les politiques générales en rapport avec les Objectifs du Millénaire pour le développement et les autres cibles internationalement convenues compte tenu des priorités nationales des pays membres d'Asie de l'Est et du Nord-Est (2013).

75. Les plans d'évaluation pour les périodes biennales à venir seront établis et intégrés au cycle du programme de travail. Les résultats des évaluations seront soumis à la Commission dans le rapport d'évaluation biennal.

¹⁹ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.05.II.A.4 et rectificatif, chap. I, résolution 1, annexe II.